



Bulletin
Municipal
2024

Montvicq

Infos pratiques

Mairie

Horaires d'ouverture :

Mardi, jeudi et vendredi :
de 09h-12h et 13h30-17h
Mercredi : de 09h-12h

ADRESSE MAIL :
mairie.montvicq03170
@gmail.com

La Poste

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 13h à 16h

Levée du courrier
11h

La Casa de Miranda

Sur la place :

Les mercredis des semaines paires
Tél : 07 59 77 99 13 ou
contact@lacasademiranda.fr

Cabinet d'infirmier

Tél. 04 70 28 56 68

Le petit marché montvicquois le mercredi à partir de 16h30

Pour toute utilisation du
domaine public, en faire la
demande en mairie

Assistante sociale

Mardi après-midi
à la mairie
sur rendez vous
au 04 70 34 39 20

Cabinet kinésithérapie

Tél. 04 70 02 96 58

Bibliothèque

le mercredi
de 10h à 12h.

La tour 2 pizz

Sur la place :
lundi soir

Tél. 06 82 55 52 58

Nouvelles Installations

Supérette PROXI



Une nouvelle enseigne est présente à Montvicq. Depuis le 8 juin, la superette PROXI vous accueille le lundi mardi vendredi et samedi de 08h30 à 19h ; le jeudi de 08h30 à 13h et de 15h à 19h et enfin le dimanche de 8h30 à 13h.

Elle vous propose des services variés :

Epicerie

Point chaud-Bar

Relais colis

Française des jeux et Cash back.

La Forêt Câline :

Des créations douces et magiques, pour
petits et grands



À bientôt dans ce coin de forêt enchantée où
le tissu prend vie et raconte des histoires...

Dans l'atelier de La Forêt Câline, niché au cœur de Montvicq, chaque création est une promesse de douceur et de magie. Avec un soin infini et des machines anciennes, je confectionne des articles en tissu fait main pour les tout-petits et les plus grands. Des doudous câlins aux attaches-tétines pratiques, en passant par des protèges carnets de santé ou livrets de famille personnalisés, chaque pièce est pensée pour devenir un compagnon précieux.



Artisan Électricien



Je m'appelle Fabien je suis un électricien originaire du nord et j'ai 15 ans d'expérience professionnelle.

J'ai travaillé en bâtiment, industrie et en centrale nucléaire. J'ai toujours été désireux d'ouvrir ma propre société.

Je suis disponible pour la rénovation ou pour les travaux neufs de vos maisons. Je suis très sérieux et très minutieux.

La satisfaction client est ma priorité.

Mot de l'équipe

Montvicquoises, Montvicquois

En 2024, tous les projets auxquels vos élus s'étaient engagés en 2023 ont pu être réalisés.

La période estivale a été mise à profit pour faire de nouveaux travaux à l'école. Ainsi les toilettes et lavabos de la classe maternelle ont été remplacés par des équipements plus adaptés. Par ailleurs, la commune a mené des travaux d'entretien des infrastructures routières et de ses bâtiments notamment au stade. Les élus ont poursuivi le programme d'aménagement des chemins de randonnée et de renouvellement du matériel. Enfin, un nouveau monument cinéraire a été installé au cimetière.

En 2025, les collectivités vont être mises à contribution dans le processus de réduction des dépenses de l'état. Cela passera certainement par la baisse des dotations de fonctionnement et/ou par celle des subventions d'investissement. Malgré ce contexte délicat, nous conservons, grâce à une gestion sérieuse depuis des années, des capacités financières nous permettant de poursuivre nos investissements. L'équipe municipale reste donc positive et fera de l'année 2025 une année riche d'actions.

L'objectif et le fil rouge de nos projets demeurent centrés sur l'amélioration de votre qualité de vie et la préservation de notre patrimoine. Ainsi, en 2025, un nouveau programme d'aménagement des chemins de randonnée sera mis en place, la traversée de Montvicq par la RD 159 des Collins à la rue du Bourbonnais sera totalement refaite, les ralentisseurs remis aux normes. La salle de restauration de la cantine, côté bar, fera l'objet d'aménagements et une étuve complètera les équipements. Par ailleurs, une cinquantaine de concessions, en état d'abandon seront reprises dans la partie haute du cimetière n° 1. D'autres projets sont à l'étude mais seront finalisés en fonction de l'octroi de subventions par nos partenaires.

L'année 2025 voit l'entrée en application du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qui se conjuguera à l'échelle des 33 communes qui composent notre communauté de communes. Ce document d'urbanisme limite drastiquement les terrains à bâtir en nous invitant à s'approprier le bâti existant et à densifier l'habitat de bourg.

Cette année encore, la vie de la commune a été riche en événements. Vous avez pu bénéficier d'animations variées qu'elles soient culturelles, festives ou sportives, portées par la commune et nos associations qui complètent l'action municipale. Ces festivités ont été un succès et nous tenons à vous remercier pour votre présence et votre enthousiasme qui nous encouragent à toujours faire mieux. Nous continuerons à vous proposer ces moments propices aux rencontres, aux échanges et à la convivialité et vous donnons rendez-vous le samedi 19 juillet 2025 pour la fête patronale.

Nous remercions les habitants qui, par leur participation à l'effort collectif et citoyen valorisent la commune en fleurissant les bords de mur, entretiennent le trottoir devant leur habitation, s'investissent à la bibliothèque et ceux qui apportent ponctuellement une aide logistique et technique aux élus par le prêt de matériel, l'entretien de l'église ou la création de décorations de Noël.

Afin que vous puissiez profiter de la magie de Noël, vos élus ont illuminé les rues du centre bourg, installé le traineau du Père Noël accompagné de ses rênes, décoré la forêt de sapins sur la place ainsi que celui en bois installé à proximité de l'arbre de la liberté.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune et les remercions d'avoir fait le choix de s'y installer. Nous leur souhaitons une bonne intégration, les invitons à se faire connaître en mairie et s'ils le souhaitent à se rapprocher de nos associations communales.

Que vous soyez nouveaux arrivants ou habitants de longue date, nous vous attendons nombreux à la cérémonie de vœux qui se déroulera le jeudi 16 janvier à 18h30 à la Salle Multi-Activités. Nous aurons l'occasion d'échanger avec vous sur les projets à venir de notre commune.

L'ensemble du conseil municipal vous souhaite une belle année 2025. Qu'elle vous soit heureuse, prometteuse, faite d'épanouissement familiaux, personnels ou professionnels.

L'équipe municipale

Le Conseil municipal

Séance du 9 février 2024

La communauté de communes, qui a approuvé l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en date du 15 novembre 2023, a ensuite sollicité les 33 communes afin que chacune délibère. La commune de Montvicq a approuvé l'arrêt de ce nouveau document d'urbanisme.

Le conseil municipal a sollicité ses partenaires pour ses investissements 2024 : Installation du columbarium (Etat), voirie (département), réfection du chemin de randonnée et installation de la chaudière à la gare (communauté de communes), isolation et changement des sanitaires à l'école (état et conseil départemental)

Des contacts ont été pris pour la restauration ou le remplacement du poilu.

Séance du 29 mars 2024

Le conseil municipal a délibéré afin d'autoriser le maire à engager toute procédure envers les personnes ne respectant pas le code de l'urbanisme (construction sans autorisation préalable, suite à refus etc...)

Modification du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Ce plan retrace l'ensemble des itinéraires de randonnée de l'Allier. Le conseil départemental a sollicité la commune afin de déclasser un chemin bouché pour le remplacer par un autre (chemin à côté du pont de Tizon).

Vote des comptes administratifs pour le budget communal et le budget assainissement 2023.

Vote des budgets primitifs 2024 pour la commune et le budget assainissement.

Le budget communal de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 772 966€. Ce budget est une nouvelle fois contraint par l'augmentation des dépenses d'énergie et des frais généraux. Par ailleurs les dotations de l'état stagnent voire baissent pour certaines.

Le budget communal d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 167 193€.

Les élus ont décidé cette année encore de ne pas augmenter le taux des taxes locales.

- Taxe sur les propriétés non bâties : 32.48%
- Taxe sur les propriétés bâties : 32.07%

La valeur locative a elle été augmentée par l'état de 3.9%.

Vote des contributions aux organismes de

regroupement : 19 000€ au SDE (Syndicat de l'énergie) 4 000€ au collège de Doyet pour la scolarité des collégiens montviquois, 3 700€ au CCAS, 2 000€ à l'ATDA (Assistance Technique du Département de l'Allier), 1 400€ pour le Centre Social Rural de Villefranche et 1 000€ pour la SPA.

Vote des subventions aux associations : le conseil a maintenu les montants alloués en 2023.

Le recensement a pris fin le 7 février. Les élus ont pu constater une forte augmentation des personnes qui refusent de se faire recenser. Cela aura une répercussion directe sur les dotations de l'État qui sont octroyées en fonction du nombre d'habitants. Celles attribuées à Montvicq vont donc diminuer.

Séance du 28 juin 2024

Dans le cadre du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) la commune a désigné l'Agence Technique du Département de l'Allier (ATDA) comme délégué auprès de la CNIL.

Les élus ont approuvé un nouveau règlement pour le cimetière. Ce dernier est consultable en mairie et affiché au cimetière.

Au printemps, un columbarium constitué de 6 cases, a été installé à proximité des cavurnes. Le tarif d'une case est de 700€, concession accordée pour une durée de 30 ans.

Les élus ont délibéré en faveur d'une mise à disposition gracieuse de la licence IV communale à la superette Proxi.

Séance du 13 septembre 2024

Le conseil municipal a délibéré en faveur d'une exonération fiscale totale de la part communale de la taxe foncière, sur les propriétés bâties pour les propriétaires de logements achevés depuis plus de 10 ans qui ont fait l'objet de dépenses de prestations de rénovation énergétique.

Jusqu'au mois d'octobre 2024 les demandes de permis de construire, déclaration préalable étaient instruites gratuitement par les services de l'état. Avec la mise en place du PLUI (Plan local d'Urbanisme Intercommunal), la compétence urbanisme a été transférée et la commune a dû trouver un « prestataire » afin d'instruire les actes d'urbanisme déposés. La commune a décidé de confier l'instruction de ces derniers à l'ATDA. Ce transfert a un coût puisqu'en plus de l'acquisition d'un nouveau logiciel estimé à 1 000€,

chaque demande d'acte d'urbanisme sera facturée 60€ à la commune.

Les communes de Doyet, Bézenet et Montvicq sont couvertes par un Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) depuis 2016. Ce plan comporte une présentation, une carte de zonage ainsi qu'un règlement d'urbanisme qui précise les règles d'urbanisme applicables selon le zonage. Des travaux et différentes études ont permis de mettre à jour le zonage qui, sur la commune de Montvicq, se traduit par une réduction de la superficie des zones en aléas. Le conseil municipal a entériné cette modification. Le PPRM est consultable sur le site de la préfecture.

Séance du 25 octobre 2024

Renouvellement pour un an du bail avec TOTEM pour l'antenne relais située chemin des Caumartels.

Un chemin rural qui n'est plus praticable et qui a perdu son tracé, a fait l'objet d'une procédure de désaffectation puisqu'il n'est plus affecté à l'usage du public. Une enquête publique en vu de sa vente va être organisée.

Le conseil municipal a approuvé le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) de l'assainissement collectif 2023. Ce rapport comporte de nombreux indicateurs consultables sur le site de l'observatoire de l'eau et de l'assainissement.

Une subvention a été accordée pour la création d'une école des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) à Doyet, école qui leur permettra de pouvoir préparer le Brevet de Jeune Sapeur-Pompier.

Séance du 06 décembre 2024

Le conseil municipal a émis un avis défavorable sur la demande d'autorisation environnementale pour le parc éolien de Blomard/Saint Bonnet de Four qui vise à l'installation de 4 éoliennes de 200 m de hauteur.

Les élus ont étudié les devis proposés pour les investissements 2025 : reprise des concessions, aménagements du réfectoire de la cantine et de la traverse de Montvicq, acquisition d'un terrain.

Centre social d'action communale (CCAS)

Repas du CCAS



Le dimanche 6 octobre, 65 personnes ont participé dans la bonne humeur générale au traditionnel repas festif préparé par le **traiteur Friaud** et animé par le groupe bézenétois **Repris de justesse**.

Ce repas reste un moment qui permet de maintenir le lien entre la municipalité et ses administrés les plus âgés. C'est également un temps attendu par les séniors qui peuvent ainsi se retrouver et échanger.



Distribution des colis aux anciens

Les membres du CCAS ont distribué un **colis gourmand** à ceux qui n'ont pas pu se déplacer au repas ainsi qu'aux personnes résidant en maison de retraite.



Cadeau de naissance

Depuis 2020, le CCAS offre un **cadeau de naissance** à chaque nouveau-né dont les parents résident à Montvicq.



Registre canicule

N'attendez pas les fortes chaleurs pour vous inscrire ou inscrire vos proches sur le **registre canicule** de la mairie.

Les personnes de plus de 65 ans, celles de plus de 60 ans isolées et reconnues inaptes au travail et les adultes en situation de handicap résidant à leur domicile, peuvent être inscrites sur ce registre, qui est confidentiel.

L'inscription est une démarche volontaire et gratuite.

En cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence par la préfecture, les personnes inscrites seront systématiquement et prioritairement contactées par les membres du CCAS afin de vérifier leur besoin d'aide, de visite et de secours.

Nos réalisations

Isolation et mise aux normes des toilettes de la maternelle

Dans le prolongement des aménagements effectués l'an dernier, **les toilettes de la maternelle** ont fait l'objet de travaux cet été. Outre l'isolation, les toilettes et lavabos des tout-petits ont été remplacés par des équipements aux dimensions plus adaptées.

Ces travaux s'élèvent à **18 135€** et ont été subventionnés pour **5 289€** par l'état et **5 000€** par le conseil départemental.



Aménagement du parking de l'école

Afin de sécuriser **le parking de l'école** qui était devenu pour certains une piste de rodéo, des rondins en bois ainsi que des grosses pierres ont été installés. Ces aménagements permettent aux écoliers de cheminer en toute sécurité vers la cantine et aux utilisateurs des jeux de profiter de cet espace en toute sérénité.



Le montant de ces aménagements est de **7 281€**.

Aménagement des vestiaires du stade

Des travaux de peinture et revêtement ont été réalisés dans **les vestiaires du stade de foot** pour un montant de **3 270€**.



Achat de matériel

La commune poursuit le renouvellement de son matériel et notamment de ses **chaudières**. Ainsi celle de l'ancienne gare, datant de 2000, a été remplacée par une chaudière à condensation THPE (Très Haute Performance Energétique) pour **4 655€**, subventionnée à 50% par la communauté de communes.

Une **débroussailleuse à batterie** pour les employés techniques et un **sèche serviette** pour la classe de maternelle ont été achetés. Enfin à la Salle Multi Activités, les deux **rampes d'accès** ont été remplacées par des rampes en chêne massif.

Routes

Le programme voirie 2024 d'un budget total de **33 164€** a été subventionné à hauteur de **8 291€** par le conseil départemental. Parmi les réfections figurent : **Rue du Puits Mony, Chemin des Châtaigniers.**



Chemin des Bruyères



Allée des Parcs



Chemin des Buttes Rouges

Aménagement d'un chemin de randonnée

Prolongeant les aménagements débutés en 2022, un nouveau chemin a été réaménagé cette année.

Le **chemin du Pont de Tizon** a fait l'objet d'empierrement et la passerelle sur le Ris Voirat d'aménagements afin de la rendre plus praticable pour les piétons.

Le coût de cet aménagement s'élève à **8 451€** et a été pris en charge à hauteur de 50% par la communauté de communes.



Columbarium

Pour répondre au souhait des familles, un nouveau **monument cinéraire** a été installé à côté des cavurnes. Ce columbarium est composé de 6 cases.

La demande de concession est à formuler à la mairie, concession d'une durée de 30 ans facturée 725€ en 2025.

Ce nouvel équipement d'un montant de **4 400€** a été subventionné à hauteur de **1 283€** par l'état.



Vie de la commune

Vœux de la municipalité



En présence de Monsieur le Sous-Préfet de Montluçon, **Jean-Marc Giraud**, de Madame la Conseillère départementale, **Anne Saint-Julien** et des élus des communes voisines, la **cérémonie des vœux** a permis de faire un tour d'horizon des moments forts de l'année 2023 et de présenter les orientations et projets de l'année 2024.

Départ de Maria

Maria Lartigue, après 18 ans de service, a saisi l'opportunité d'intégrer une crèche du bassin montluçonnais et a quitté la collectivité le 31 janvier. D'abord ATSEM puis cantinière, elle aura mis ses compétences, sa disponibilité et sa polyvalence au service des enfants de l'école.

Elus, collègues d'hier et d'aujourd'hui se sont réunis pour lui souhaiter le meilleur pour la suite et pour lui remettre quelques présents notamment des dessins faits par les enfants de l'école.



Cérémonie du 8 mai

Les élus, porte-drapeaux ont commémoré la fin de la seconde guerre mondiale.



Remise des clefs USB

Dans une ambiance festive et estivale, les élus ont félicité les 8 élèves de CM2 en partance pour le **collège de Doyet**.

Chaque écolier s'est présenté, a exposé sa passion, ses souvenirs de l'**école de Montvicq** et son projet d'avenir.

Pour conclure cette petite cérémonie, la municipalité leur a offert un sac à dos garni d'une clé USB et de friandises. Une calculatrice leur avait déjà été offerte à Noël.



Fête patronale

Malgré un ciel capricieux, la **fête patronale**, organisée cette année sur deux jours, a une nouvelle fois été un temps fort de l'année.



Le groupe **Copycat** : Apolline et Zoé.

La **fanfare de Montaigut en Combraille** a animé la retraite aux flambeaux avant de mettre l'ambiance sur la place.



Le **marché artisanal** a réuni une quinzaine de producteurs locaux autour de l'église.



Le spectacle de cabaret « Lux » de la compagnie Glam Show.



Les enfants ont pu profiter des jeux proposés sur le parking de l'école.

Rentrée scolaire

Les 57 écoliers ont fait leur **réentrée le 2 septembre**. Ils sont répartis cette année en trois classes : les maternelles avec Madame Martinet, une partie des Grandes sections et les-CP-CE1 avec Madame Boudon et les CE2-CM1-CM2 avec Madame Blanc, directrice.

Cette première journée d'école finie, les élèves de primaire sont rentrés chez eux impatients d'être le lendemain. En effet, ils étaient attendus avec les élèves de l'école de Doyet au Grand Palais le mardi pour assister aux épreuves d'escrime fauteuil dans le cadre des jeux paralympiques de Paris 2024.

Au programme visite de la **Tour Eiffel** et de l'**Arc de triomphe**, nuitée en auberge de jeunesse et visite du **château de Vaux le Vicomte** le mercredi avant le retour à Montvicq des souvenirs plein la tête.

Une rentrée 2024 inoubliable !



Don du sang

41 personnes sont venues donner leur sang le 3 septembre à la **Salle Multi-Activités**.

Rendez-vous le **11 juillet 2025**.



La montvicquoise

Sous un soleil radieux, 62 personnes ont arpenté les chemins montvicquois pour **7, 12 ou 18 kms** avant d'être récompensées de leurs efforts par un petit encas proposé par les élus.

Les élus vous attendent le **31 août 2025** pour découvrir de nouveaux parcours.

Fête de la citrouille

Jeudi 31 octobre, squelettes, sorcières et vampires s'étaient donné rendez-vous sur la place du village. Ils avaient pour mission de retrouver marrons, glands, noix, feuilles de chêne et pétales.

La quête prit fin sous le préau de l'école où ils ont pu déguster la potion magique, les friandises et gâteaux préparés par les élus.



Remise du diplôme du brevet

Les anciens élèves de 3^{ème} accompagnés de leurs parents étaient conviés à Doyet le vendredi 8 novembre pour la remise des **diplômes du brevet**.

Félicitations à **Téana, Giovano, Julian** et **Elliot** pour l'obtention de ce premier diplôme.



Cérémonie du 11 novembre

Entourés des élus, porte-drapeaux et pompiers, les enfants de l'école ont lu un poème en hommage aux morts pour la France.



Agenda communal 2025

Vœux de la municipalité	Jeudi 16 janvier	Salle Multi-Activités
Fête patronale	Samedi 19 juillet	Place du village
La Montvicquoise	Dimanche 31 août	Place du village
Repas des anciens	Dimanche 5 octobre	Salle Multi-Activités
Fête de la citrouille	Vendredi 31 octobre	Place du village

La magie de Noël

Le centre bourg prêt pour les fêtes de fin d'année avec sa forêt de sapins et ses illuminations.



Les écoliers ont assisté au spectacle offert par la municipalité et sont partis à la recherche du Père Noël en chenillette.



Arrivé tout droit du Pôle Nord, le Père Noël est venu rencontrer les écoliers pour leur distribuer des cadeaux et poser pour la photo souvenir.



Le repas de Noël préparé par Nathalie.

Informations communales et intercommunales

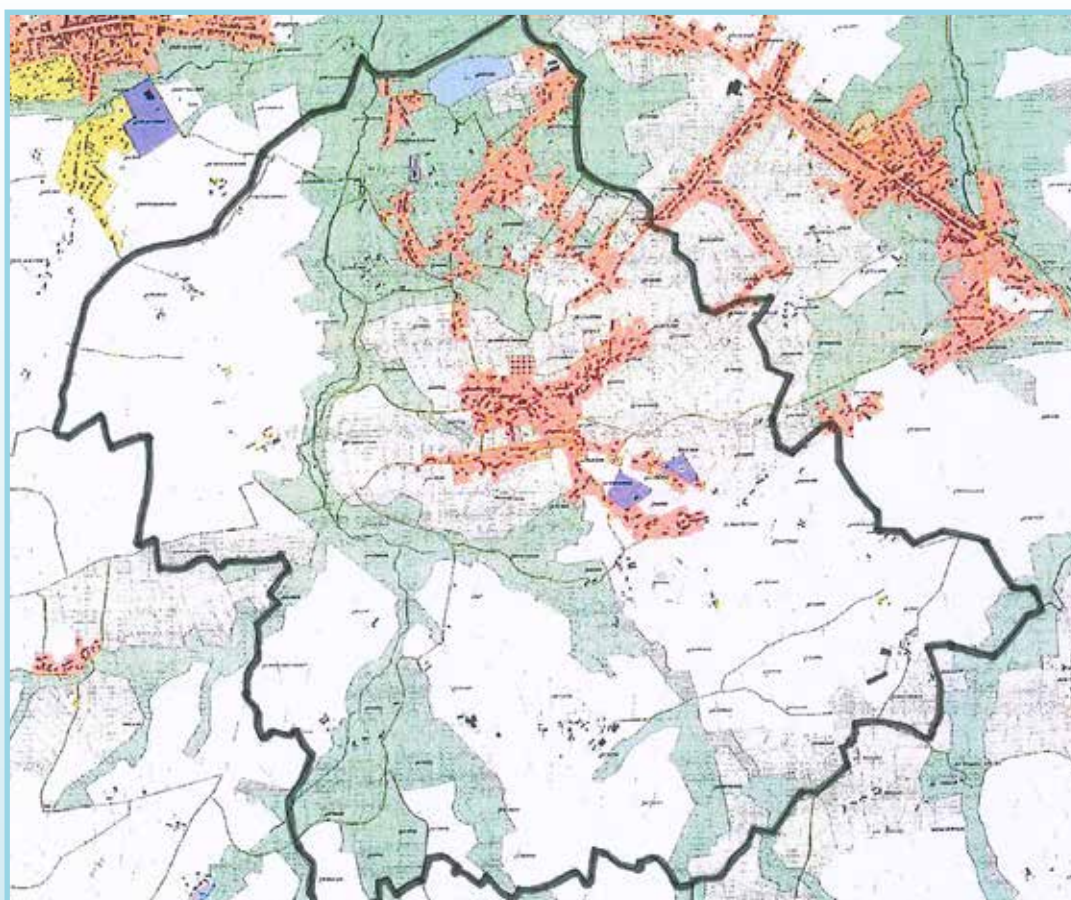
Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le **PLUI** a été adopté par le conseil communautaire le 2 octobre. Ce nouveau document d'urbanisme applicable à Montvicq remplace l'ancien et constitue le cadre de référence pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Il définit les nouvelles règles de construction et d'occupation des sols dans les différentes zones.

Pour plus de renseignements, consultez le site de la communauté de communes :

plu.cmnc03.fr ou sur **geoportail-urbanisme.gouv.fr**.

Vous y retrouverez le plan de la commune, la zone incluant votre parcelle ainsi que le règlement propre à celle-ci.



-  Ub : Bourgs des autres communes, villages et principaux hameaux
-  Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
-  1AUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
-  A : Espaces agricoles
-  Bâtiments susceptibles de changer de destination
-  Zone naturelle et forestière
-  Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photo
-  Eléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique - secteurs dans lesquels les haies et boisements sont à préserver.

Exonération fiscale

En date du 13 septembre, le conseil municipal a délibéré en faveur d'une exonération fiscale totale de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Cette exonération s'appliquera aux logements qui satisfont cumulativement aux conditions suivantes :

- Les logements sont achevés depuis plus de dix ans au 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable.
- Avoir fait l'objet de dépenses de prestations de rénovation énergétique et d'équipements associés mentionnées au 3° du I de l'article 278-0 bis A, autres que les prestations d'entretien.
- Le montant total des dépenses payées au cours de l'année qui précède la première année d'application de l'exonération doit être supérieur à 10 000€ par logement ou le montant total des dépenses payées au cours des trois années qui précèdent l'année de l'exonération doit être supérieur à 15 000€ par logement.

L'exonération s'applique pendant une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit celle du paiement du montant total des dépenses. La demande d'exonération doit être faite auprès de votre Service des impôts (SIP) avant le 1^{er} janvier de la première année d'exonération.

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Si vous avez constaté des dommages sur votre habitation (fissures, affaissements, rupture de canalisation), il vous est rappelé que vous disposez d'un délai de trente jours, à compter de la date de publication au journal officiel pour déposer auprès de votre compagnie d'assurance une déclaration de sinistre afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 modifiée.

Si vous êtes concernés et souhaitez être informés au plus vite, dès la transmission par les services de l'état de cette publication, vous devez, soit adresser en mairie un courrier de signalement, soit communiquer un numéro de portable pour qu'un message d'alerte vous soit envoyé le moment venu.

La mensualisation arrive au Syndicat Région Minière

Afin de répondre aux nombreuses demandes des abonnés, nos services travaillent en collaboration avec la DGFIP de Montluçon à la mise en place de la mensualisation.

Un document d'information sera joint aux factures du 1^{er} semestre 2025 afin que les usagers qui le souhaitent puissent effectuer les démarches nécessaires. En effet, la mensualisation ne pourra être mise en place qu'après signature de documents contractuels et sera déployée selon le calendrier de facturation du syndicat, à partir du mois de juillet 2025. Toutes les informations se trouveront sur notre site internet : www.regionminiere.fr et seront téléchargeables.

Un nouvel agent d'accueil au secrétariat

Christine VANHOVE est originaire du Nord, région qu'elle a quittée en juillet 2019 pour suivre son conjoint dans l'Allier. Elle débute sa carrière en tant que secrétaire standardiste dans le privé, puis intègre en 1998 la fonction publique en tant qu'agent d'accueil pour la communauté de communes de l'Yser à Wormhout regroupant 11 communes dans les Flandres. En 2014 avec la fusion de 4 communautés de communes, elle rejoint la communauté de communes des Hauts de Flandres regroupant alors 41 communes à Bergues (siège social de la CCHF) au service achats. Christine vous accueille en mairie depuis le 09 septembre dernier.



Qui fait quoi ?

Beaucoup d'entre vous sollicitent régulièrement le secrétariat ou les élus pour des demandes très variées. Effectivement il n'est pas toujours évident d'identifier "**Qui fait quoi ?**" et d'avoir les coordonnées.

L'école, temps scolaire : L'Education Nationale via l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Montluçon et la directrice de l'école. La mairie valide les inscriptions et entretient les bâtiments scolaires.

La cantine : La Mairie.

La garderie : Garderie du matin et du soir, centre de loisirs du mercredi et garderie pendant les vacances scolaires : Le centre social Mon Village de Villefranche d'Allier Tél. **04 70 07 41 69**.

Les routes :

- Les routes départementales : le département
- Le pouvoir de police sur les routes départementales en agglomération (entre les 2 panneaux : trottoirs, bandes blanches, ralentisseurs...) : la commune après avis du département.
- Les voiries communales : la commune
- Les chemins ruraux communaux : la commune et les utilisateurs
- Les chemins ruraux privés : les propriétaires
- Les voiries privées : les propriétaires

L'assainissement : La commune.

La collecte des ordures ménagères, tri et déchèterie :

Le SICTOM de la région Montluçonnaise au **04 70 64 23 80**.

Les fossés :

Les riverains, le département le long des routes départementales et la commune le long des voiries communales.

Le trottoir : Devant sa porte est à la charge de chacun (nettoyage, déneigement...) et non à la charge de la commune.

Les animaux domestiques : Chacun est responsable de son animal domestique. Sur la voie publique, les animaux doivent être tenus en laisse et les excréments doivent être ramassés. Les animaux domestiques errants sont interdits et le signalement doit se faire auprès de la gendarmerie.

Les problèmes de voisinage : Il s'agit de problèmes de droit privé, il faut consulter le conciliateur de justice (gratuit) au 04 70 02 55 00 ou appeler la gendarmerie de Montmarault au **04 70 07 60 21**.

Les réseaux : En cas de casse d'un poteau téléphonique en bord de route, d'une armoire téléphone, de fils télécom cassés : **Orange au 3900**.

En cas de casse d'un poteau EDF en bord de route, d'une armoire électrique, de fils électriques cassés :

ENEDIS au 09 693 218 11.

En cas de panne de la fibre : **votre opérateur**.



Numéros d'urgence

SAMU.....15

Police.....17

Pompiers.....18

Service d'urgences.....112

Urgences pour sourds et malentendants. .114 (accessible par SMS ou sur le site <https://www.appel.urgence114.fr/>)

Violences faites aux femmes04 70 35 10 69 ou 3919

Enfance en danger.....04 70 35 73 33 ou 119

Harcèlement scolaire.....3020

LA BOURBON'NET

Bus itinérant du Conseil départemental sur la route du numérique

Le bus numérique vous accompagne pour faciliter vos démarches administratives et pour vous familiariser avec les outils numériques. L'accès à la **Bourbon'Net** est entièrement gratuit et ouvert à tous.

Elle stationnera sur la place de l'église les mercredis **12 février, 26 mars, 21 mai et 2 juillet**.



**France
services**

Ce service public de proximité apporte un accompagnement individuel dans la réalisation de démarches administratives du quotidien tel que :

- **La retraite** (créer un espace personnel, faire des simulations d'allocations, liquider sa pension...).
- **Le logement, l'énergie et la mobilité** (faire une demande d'APL, s'inscrire au permis de conduire...).
- **La solidarité et l'insertion** (RSA, prime d'activité...).
- **Les impôts** (aide à la déclaration d'impôt sur le revenu, naviguer sur son espace personnel...).
- **L'immatriculation de véhicule.**
- **Renouvellement du permis poids lourd.**

Vous pouvez également vous y rendre pour des demandes plus générales comme l'envoi de courriers, l'accompagnement à la rédaction de CV ou l'aide à la compréhension de documents administratifs.

La maison France services se situe **7 rue de la République à Montmarault** (locaux de l'ADEM : Association de Développement Economique du Bassin de Montmarault).

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15

Le vendredi de 8h30 à 12h30

État civil

Cette liste est non exhaustive, la municipalité se devant d'avoir un accord pour publier ces informations.



Nous souhaitons la bienvenue
aux 3 bébés nés cette année dont
DÉVÉ Léon né le 12 février
ESPINASSE Maddie née le 30 août
DE CLERCQ Eden né le 6 octobre



Nous exprimons nos vœux de bonheur
aux 4 mariés et aux 4 pacsés dont
ROINEAU Marion et LECOMTE Angélique
pacsées le 23 juillet
MERITET Audrey et RAUWEL Jessy
mariés le 27 juillet
TOURTE Liliane et BERNARD Christophe
pacsés le 25 octobre



Nous présentons nos condoléances à la famille de

WOROSZYLO Ibigniew décédé le 09 février
GROBOST André décédé le 15 février
BOUGARET David décédé le 16 mars
HUGON Yves décédé le 28 mai
LIDÉO Christiane née Forichon décédée le 04 septembre

L'école

Vulcania

Les CE2 CM1 CM2 ont visité **Vulcania** le lundi 3 juin. Ils ont pu découvrir les volcans et les séismes à travers différents ateliers et attractions.



La ruche des Puys

Les élèves de la maternelle au CE1 se sont rendus à **la ruche des Puys** le 28 juin. Au programme, visite de la ruche, réalisation de bougie, dégustation de miel et fabrication d'un hôtel à insectes.



Destination Paris 2024

Les élèves du CP au CM2 se sont rendus à **Paris** le mardi 3 et le mercredi 4 septembre avec les CM2 de l'école de Doyet.



Ils ont pu assister à une session d'escrime fauteuil au **Grand Palais**. Ils ont encouragé le Français **Maxime Valet**.

.....



Ils ont ensuite profité de ce séjour pour visiter **Paris** et notamment se rendre à la **Tour Eiffel**.

.....



Le mercredi, ils se sont rendus au **Château de Vaux le Vicomte**.

.....

**De beaux souvenirs
pour les enfants !**



Associations

Chaque association montvicquoise dispose d'un espace de libre expression dans le bulletin municipal. Ainsi elles peuvent vous faire part de leurs informations et des dates à retenir.

L'amicale de l'école de Montvicq

L'amicale de l'école de Montvicq vous souhaite ses meilleurs vœux pour l'année qui arrive. L'association est de nouveau en fonction après quelques problèmes de santé. En septembre des classes de l'école sont parties à **Paris** pour aller voir les jeux paralympiques. À la demande de Madame la directrice, nous avons offert à chaque enfant ainsi qu'aux adultes accompagnants un t-shirt le plus visible possible et on leur a également fourni le petit-déjeuner. Cette année, nous n'avons pas organisé de loto, mais nous le ferons en 2025. Nous recherchons toujours des bénévoles, une assemblée générale aura lieu en janvier. **Les projets** pour cette nouvelle année scolaire seront les suivants : la vente de chocolats, la vente de notre calendrier, une tombola, la chandeleur et mardi gras, une kermesse, etc... Nous tenons également à remercier la municipalité pour leur don. Si vous avez des idées ou souhaitez nous rejoindre veuillez nous contacter au **06 59 86 16 65**.

Amicalement le président

Florane et son époque

Le village de Montvicq était en effervescence les **13,14,15,16 août**. Merci à tous les artistes, peintres et sculpteurs qui nous permettent d'exister et de perpétuer l'intérêt pour la peinture et la sculpture pour tous les habitants de Montvicq. À signaler, l'arrivée d'un nouvel artiste résident à Montvicq **Loïc Baron**, moins classique que les autres : ses œuvres sont réalisées avec du matériel de récupération et cela a été très apprécié.

Cette année, l'association a exposé des œuvres de **Lucien Morlon** né en 1902 élève de **Florane**. Agréable

surprise, la venue de **Pascale Gravier**, ce dernier habite les Etats-Unis depuis de nombreuses années, un tableau de **Florane** est accroché dans sa chambre.

Merci à **Chloé Bacouel** qui a peint toute la journée pour réaliser une belle aquarelle. L'association remercie toute l'équipe municipale qui a contribué à l'installation des grilles, dans la salle prêtée gracieusement.

L'association se renforce avec trois nouvelles adhérentes : **Martine Abbayes**, **Chloé Bacouel**, et **Christiane Lagneau**.



Association pour le don du sang bénévole de Bézenet-Doyet-Montvicq

En 2024, L'Etablissement Français du Sang a organisé trois collectes dans nos trois communes. Au cours de ces trois collectes, nous avons accueilli 143 donneurs, dont sept pour leur premier don : sensiblement la même affluence que l'an passé. Les stocks de sang de l'Etablissement Français du Sang sont toujours à un niveau préoccupant.

Pour l'année 2025 trois collectes sont également prévues : le 8 janvier à Bézenet, le 7 mai à Doyet, et le 11 juillet à Montvicq. Nous vous rappelons qu'il est recommandé de s'inscrire sur le site

<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr>,

vous éviterez ainsi l'attente et faciliterez le travail du personnel de l'E.F.S.

Comme en 2024, l'E.F.S. entend mettre l'accent sur les collectes de plasma : la France produit moins de la moitié

du plasma qu'elle utilise. Aussi, des rendez-vous vous seront proposés lors des collectes, vous pouvez aussi vous manifester directement auprès de l'E.F.S. qui organise aussi des navettes transportant les donneurs vers la maison du don de Moulins.

Renseignements au **04 70 34 86 10**.

L'assemblée générale de l'association aura lieu à Doyet, le samedi 08 février à 10 h 30, salle de l'ancienne caserne des pompiers, toute présence sera la bienvenue.

L'association vous présente ses meilleurs vœux pour 2025 et vous attend nombreux pour les malades, sur la prochaine collecte

à Bézenet, le mercredi 8 janvier.





Le Cafournio a organisé une belle année 2024, avec des manifestations toutes en couleur et un « Dépanneur » qui emprunte, au fil des années, des chemins de découvertes aux destinations ensoleillées.

Outre les ateliers « Aiguilles et Compagnie », couture, et « Au fil des mots », lecture à voix haute, qui ont lieu respectivement à Montvicq et Malicorne, pendant toute l'année, avec des adhérents toujours plus nombreux qui viennent des communes de Montvicq, Bézenet, Malicorne, la Celle, grâce à notre coopération avec les communes et les structures environnantes, un stage de peinture a eu lieu cette année, pour la première fois, en avril, à la salle de la Gare à Montvicq. Il était complet puis que nous avions 12 participantes et encadré par Isabelle Belsai-Huart, peintre.

Deux manifestations culturelles, (contes, musique, théâtre, lecture à voix haute, atelier peinture) ont eu lieu sur les communes de Chappes pour la première fois avec « la grange en fête » et à la Celle pour la deuxième édition avec « la place au public ». Malgré une année pluvieuse les habitants étaient présents, et les manifestations se sont déroulées comme prévu. Nous avons reçu un bel accueil de la part de ces communes.



Les succès rencontrés lors de nos différents passages nous incitent à continuer cette itinérance qui concrétise le projet de départ, aller au-devant des populations et proposer des rencontres culturelles dans le but de favoriser les contacts, les liens sociaux et les échanges.

Afin de continuer cette mission d'Éducation Populaire, nous avons déjà mis en place toute une programmation pour 2025 dont vous trouverez ci-après le détail.

Notez que *Le Cafournio* créé en 2015 fêtera en 2025 ses 10 ans et nous souhaitons fêter cela avec fracas et bonne humeur, en compagnie des habitants, amis et adhérents du Cafournio sur les communes de Chappes et de la Celle.



Ateliers :

Atelier couture « Aiguilles et Compagnie » fonctionne depuis le jeudi 5 septembre 2024, tous les jeudis de 14h à 18h à la salle de la Gare à Montvicq (sauf durant les congés scolaires) jusqu'à fin juin 2025. Adhésion à l'association 10€ par an.

Atelier lecture à voix haute « Au fil des mots » fonctionne depuis le samedi 12 octobre 2024, un samedi par mois, à la salle des associations de Malicorne jusqu'en juin 2025. Il intervient lors des manifestations organisées par le Cafournio. Adhésion à l'association 10€ par an.

Stage de peinture :

Samedi 12 et dimanche 13 avril 2025 : Stage de peinture axé sur le thème : « le Printemps des fleurs et des plantes ». Nous utili-

serons la technique du Tataki Zomé, technique ancienne qui utilise les pigments naturels des plantes pour teindre les fibres de papier et de tissu. Originaire du Japon, cette technique repose sur l'action de marteler les végétaux afin de libérer leur teinture et créer des motifs uniques.

Tout public débutant, encadré par Isabelle Belsai-Huart, peintre, à la salle de la Gare à Montvicq de 14h30 à 16h30 (maximum 12 personnes). Adhésion à l'association le Cafournio 10€ par an.

Assemblée générale ordinaire annuelle de l'association le Cafournio le samedi 5 avril 2025 à la salle de la Gare à Montvicq.

Manifestations culturelles :

Samedi 5 juillet 2025, à Chappes, *Le Cafournio* fête ses 10 ans avec « la grange en fête ».

Programme culturel (contes, théâtre, lecture à voix-haute, musique). Proposition d'ateliers (jeux, peinture).

Samedi 19 juillet 2025, à la Celle, *Le Cafournio* fête ses 10 ans avec « la place au public ».

Programme culturel (contes, théâtre, lecture à voix-haute, musique). Proposition d'ateliers (peinture, danse, jeux, contes).

Ce programme est déjà planifié, il peut s'enrichir en cas de demandes supplémentaires.

Contacter l'association *Le Cafournio* pour toute demande d'information concernant le programme ou pour une participation du « Dépanneur » dans un projet.

Courriel : lecafournio@gmail.com

Tél. : 07 69 49 50 81

(laisser un message nous vous rappelons)

www.facebook.com/lecafournio

Pour l'équipe du Cafournio
Hélène Gisbert-Démaret
Présidente

Montvicq en fête



Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Les aléas climatiques sont venus perturber nos manifestations prévues en extérieur, mais malgré cela vous avez encore répondu présents et **Montvicq en fête** vous en remercie.

L'année 2024 a démarré sur les chapeaux de roue avec, début Février 2024, la **soirée Aligot** où vous êtes venus très nombreux (130 personnes) et mi-Avril 2024, le **concours de belote** a réuni 44 équipes.

Puis, nous avons eu une nouvelle « invitée » : la pluie. En effet, si la **fête patronale** mi-Juillet a bien commencé le samedi soir avec le concert gratuit de **Copycat** suivi du barbecue et du feu d'artifice, le dimanche a été plus compliqué : le midi, nous avons eu le plaisir de servir plus de 120 repas, et comme nous tous, vous aviez hâte d'assister gratuitement au spectacle du **Cabaret Glam Show**, mais la pluie est venue jouer les troubles fête et le spectacle a dû être écourté.

De même, le samedi 22 Septembre 2024 dans la matinée, nous avons pris la décision d'annuler purement et simplement notre vide-greniers en raison de la pluie annoncée pour toute la journée du dimanche 23.

Cependant, nous avons fini l'année 2024 en beauté avec, fin Novembre, notre **Trivial enchères** où 112 personnes ont joué dans la joie et la bonne humeur.

Et maintenant, tous à vos agendas 2025 afin de noter les différentes dates et manifestations auxquelles vous pourrez nous retrouver et venir participer :

- **Samedi 08 Février 2025** : Soirée Aligot (réservations obligatoires au 06 52 66 46 63)
- **Samedi 05 Avril 2025** : Concours de belote
- **Samedi 19 Juillet 2025** : Fête patronale aux côtés de la Municipalité
- **Dimanche 14 Septembre 2025** : Vide-greniers
- **Samedi 29 Novembre 2025** : Trivial enchères

Nous avons hâte de vous retrouver encore plus nombreux pour vivre et partager ensemble d'agréables moments lors de nos différentes manifestations. **Montvicq en fête** tient à nouveau à vous remercier de contribuer à la réussite de ses différents événements.

À très bientôt et belle et bonne année 2025.

Vous pouvez nous joindre :

par téléphone : 06 52 66 46 63

par mail : montvicqenfete@gmail.com

[www.facebook.com / montvicq en fête](https://www.facebook.com/montvicq.en.fete)

ACPG – CATM – Veuves de Montvicq – Bézenet – Doyet – Deneuille les Mines

La section intercommunale **ACPG – CATM et Veuves** regroupe les quatre communes depuis 1997.

Son siège social est à **MONTVICQ**.

Chaque année nous nous réunissons dans l'une des quatre communes.

En 2024, c'est **MONTVICQ** qui nous a reçu. Le 8 février 2024, notre assemblée générale a eu lieu dans la salle de la cantine que la municipalité avait mise à notre disposition. Nous avons eu l'honneur d'accueillir **Madame BOULOGNE**, maire de la commune ainsi que deux élues. Les quatre réunions de bureau se sont déroulées à la salle de l'ancienne gare.

Le 11 novembre, les anciens combattants déposent une composition florale au monument aux morts de la commune qui les a reçus.

Notre rôle est de perdurer le devoir de mémoire. C'est pourquoi, **les 8 mai et 11 novembre**, une délégation avec les drapeaux se rend au monument aux morts pour rendre hommage aux soldats décédés sur les champs de bataille de la 1^{ère} et 2^{ème} guerre mondiale.

Le dernier samedi de septembre, nous nous rendons aux

cimetières de **BEZENET** et **DOYET** pour honorer nos trois camarades tués en Afrique du nord. Une coupe de fleurs est déposée sur chaque sépulture.

Le lendemain, nous participons à la cérémonie au mémorial de **SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE** érigé à la mémoire des 138 bourbonnais victimes du conflit algérien.

Bien sûr, nous rendons les honneurs avec les drapeaux à nos camarades titulaires de la carte du combattant lors de leurs décès.



A.C.P.G. C.A.T.M.
Anciens Combattants Prisonniers de Guerre
Anciens Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc





Monsieur Pacontent



Nos espaces verts doivent être entretenus et nos travaux de bricolage doivent être effectués en respectant des jours et des heures précises pour garantir le bien-être de tous.

L'arrêté préfectoral 884/91 prévoit que l'utilisation de tout matériel sonore de jardinage et de bricolage est autorisé :

- Du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h et de 14h30 à 19h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Nos arbres et haies doivent être entretenus. Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, Telecom et éclairage public ni empiéter sur le trottoir. En cas d'accident le propriétaire est responsable. La taille des haies est interdite du 16 mars au 15 août pour protéger les oiseaux et insectes qui se reproduisent.

Nos petites routes sont étroites et ont un usage différent.

On se promène à pied, à vélo ou à cheval.

On circule en voiture, à moto, en camion ou en tracteur.

La vitesse et l'emprise sur les routes ne sont pas les mêmes.

La prudence et la bienveillance à l'égard de tous les usagers sont essentielles.



Nos aires de jeux doivent être préservées des dégradations trop régulièrement constatées. Prendre soin des équipements, c'est respecter les habitants, le travail des agents et les utilisateurs des lieux.

Prenons soin des biens collectifs !

Nos chiens doivent être obligatoirement identifiés et tenus en laisse. Ramasser les déjections de nos animaux dans le bourg, c'est faire preuve de civisme et de respect envers ses voisins, marcheurs et enfants.

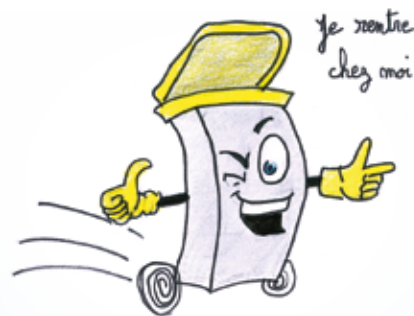


Nos boîtes à livres ne sont pas des poubelles. N'y mettons pas ce que nous ne souhaiterions pas lire !

Nos lingettes doivent aller dans la poubelle et non dans les toilettes !



Nos poubelles doivent être rentrées après la collecte. Elles encombrent la voie publique et constituent une pollution visuelle.



Pour rappel, le ramassage des déchets a lieu tous les quinze jours. En 2025, il se fera tous les lundis les semaines paires pour les recyclables (poubelle jaune) et les semaines impaires pour les déchets ménagers (poubelle marron).

La **tritrou mobile** stationnera sur le parking de l'école pendant les vacances scolaires du 27 février au 1^{er} mars et du 30 ou 31 octobre 2025.

Les points tri, pour le verre uniquement, se situent aux Bourdignats et rue du Tacot.

Les containers sont exclusivement réservés aux résidents des chemins ne disposant pas de bacs individuels.

Si vous estimez que vos containers sont trop petits, vous pouvez en demander des plus grands en appelant le **SICTOM** au **04 70 64 23 80** ou sur le site du Sitcom région montluçonnaise :

<https://www.sictomrm.com/>

